MODE D'EMPLOI

Sous la forme de **questions-réponses**, cet ouvrage vous guide à travers le labyrinthe des situations juridiques qui peuvent parsemer votre vie. Il vous donne les clés pour mieux comprendre le droit. Alors en quelques lignes, nous vous en donnons le mode d'emploi.

Rédigé sous la coordination d'Hélène Marot et d'Olivier Beaujean, il est le fruit du travail collectif de l'ensemble des juristes de Droits Quotidiens. Toutes les questions rassemblées dans cet ouvrage leur ont été posées lors de consultations juridiques ou au cours de formations. Les réponses ont été façonnées grâce à des recherches de jurisprudence, de nombreuses lectures d'ouvrages de référence, de revues ou d'articles, mais également de fréquents échanges entre les juristes de Droits Quotidiens et d'autres praticiens (avocat, notaire, juge, huissier de justice, médiateur de dettes, travailleurs sociaux, etc.).

La structure de l'ouvrage vous permet de retrouver rapidement l'information juridique utile pour résoudre, ou mieux encore, éviter des problèmes.

Au fil des pages, vous découvrirez systématiquement les mêmes rubriques. Parcourez ce quiz juridique à votre rythme, mais surtout au gré de vos besoins sans la moindre modération ! D'autant qu'il vous ouvre les portes du site www.droitsquotidiens.be.

Avez-vous des questions juridiques ?

Vous trouvez, dans un langage accessible à tous et illustré de nombreux exemples, les réponses concrètes et pratiques aux questions que vous vous posez.
Le sigle ℹ vous renvoie vers d'autres questions liées ou vers d'autres parties de l'ouvrage. Il jette des ponts entre les matières.
La petite ampoule vous guide vers la rubrique « En français, s.v.p. ! ».



Références légales

Pour appuyer la réponse, les références aux lois, arrêtés royaux, décrets, ordonnances ou circulaires vous sont à chaque fois renseignées.

Un courrier envoyé à un créancier, un propriétaire ou une administration fiscale a immédiatement plus de poids lorsqu'il reprend les références légales justifiant votre réclamation. Nous vous les donnons !

Le lien web direct avec les textes légaux est accessible aux membres de Droits Quotidiens.



En français, s.v.p. !

Un terme juridique de la réponse vous échappe. Vous ne l'avez pas bien compris ?

Pas de problème ! Nous y revenons dans cet encadré pour vous l'expliquer !

L'ampoule insérée après un terme de la réponse vous renvoie directement vers cette rubrique.

Si ce terme se retrouve dans d'autres réponses, l'ampoule vous renvoie alors vers la page où le terme a été défini.

À la fin de l'ouvrage, vous retrouvez la liste complète de tous les termes juridiques définis.



En savoir plus !

C’est le **PLUS** de la collection Droits Quotidiens : en complément du support écrit, vous pouvez accéder librement aux documents-types, modèles, brochures, exemples disponibles via le site www.droits quotidiens.be.

Grâce à cette interaction papier-site web, vous pouvez imprimer chez vous le formulaire dont vous avez besoin ou reprendre le modèle-type d’un courrier.

Comment faire ?

Il vous suffit de cliquer sur l’onglet « Boîte à outils » qui se trouve à gauche de votre écran puis sur la rubrique « Liste des documents ».

La liste de tous les documents qui vous sont accessibles s’affiche alors.

Vous trouverez celui renseigné dans la question qui vous intéresse en cherchant :

– soit par la matière à laquelle il se rapporte (aide sociale, dettes, étrangers, famille, procédures, logement) ;
– soit par le type de document (article, exemple, schéma explicatif, modèle, tableau de synthèse, formulaire, divers).

Dans cette « Boîte à outils », vous pouvez également ouvrir les rubriques « Nouveautés législatives » ou « Chiffres clés ». Vous suivez ainsi les dernières modifications législatives importantes dans les matières traitées par Droits Quotidiens ou prenez connaissance, par exemple, des nouveaux seuils d’insaisissabilité ou des derniers indices des prix à la consommation. Ainsi, votre ouvrage enrichi par le site web vous permet de garder une certaine mise à jour des matières.



Voir plus loin !

Au-delà des réponses données dans cet ouvrage, des questions vous sont suggérées. Vous pouvez ainsi compléter les informations ou les approfondir en faisant des liens avec d’autres matières abondamment traitées dans notre base de données, « Droits en questions », via le site www.droitsquotidiens.be.

Cependant, si vous voulez aller voir plus loin, alors vous devez devenir membre de Droits Quotidiens pour avoir accès à toutes les autres réponses.



Devenez membre de Droits Quotidiens !

- Accédez aux questions/réponses de la base de données « Droits en questions ».
- Recevez, tous les 2 mois, « Juri Mag », notre magazine de l'actualité juridique.

Comment faire ?

Rendez-vous sur le site www.droitsquotidiens.be. Les démarches vous y sont clairement expliquées !